

**Nomenclatures 2008**  
**NAF rév. 2 - CPF rév. 2**

**Section R**  
**Division 90**

---

## 90 ACTIVITÉS CRÉATIVES, ARTISTIQUES ET DE SPECTACLE

Cette division comprend l'exploitation d'installations et la prestation de services en vue de répondre aux intérêts des clients en matière de culture et de divertissement. Elle couvre la production et la promotion de spectacles, d'événements ou d'expositions destinés au grand public, la fourniture des compétences artistiques, créatives et techniques nécessaires à la production de spectacles et de produits artistiques.

**Cette division ne comprend pas :**

- la gestion de musées de toute nature, de jardins botaniques et zoologiques, la préservation de sites historiques et les activités des réserves naturelles (cf. 91)
- les jeux de hasard et d'argent (cf. 92)
- les activités sportives, récréatives et de loisirs (cf. 93)
- la production et la distribution de films (cf. 59.11A, 59.11B, 59.11C, 59.12Z, 59.13A, 59.13B)
- la projection de films (cf. 59.14Z)
- les services de radiodiffusion et de télévision (cf. 60.1, 60.2)

### 90.0 ACTIVITÉS CRÉATIVES, ARTISTIQUES ET DE SPECTACLE

**Ce groupe comprend :**

- les activités de création artistique et des arts du spectacle vivant, ainsi que les activités associées

#### 90.01 Arts du spectacle vivant

##### 90.01Z Arts du spectacle vivant

**Cette sous-classe comprend :**

- la production de spectacles, de productions théâtrales, de concerts, de spectacles d'opéra, de spectacles de danse et d'autres productions analogues :
  - . activités de groupes, de cirques ou de compagnies, d'orchestres ou d'autres formations
  - . activités exercées par des artistes indépendants tels que des acteurs, danseurs, musiciens, conteurs
- l'organisation de tournées et la diffusion de spectacles lorsqu'elles comprennent la responsabilité artistique du spectacle

**Cette sous-classe comprend aussi :**

- l'activité des conférenciers

**Cette sous-classe ne comprend pas :**

- les activités des imprésarios et des agents ou agences similaires (cf. 74.90B)
- les activités de sélection d'acteurs et de figurants (cf. 78.10Z)

**Produits associés :** 90.01.10

#### 90.02 Activités de soutien au spectacle vivant

##### 90.02Z Activités de soutien au spectacle vivant

**Cette sous-classe comprend :**

- les activités de soutien au spectacle vivant assurant des prestations de services techniques pour le son, l'éclairage, le décor, le montage de structures, la projection d'images ou de vidéo, les costumes, etc.
- les activités de production, de promotion et d'organisation de spectacles ne comprenant pas la responsabilité artistique du spectacle

**Cette sous-classe ne comprend pas :**

- les activités des imprésarios et des agents ou agences similaires (cf. 74.90B)
- les activités de sélection d'acteurs et de figurants (cf. 78.10Z)
- les activités de vente de billets pour les spectacles (cf. 79.90Z)
- les activités de production, de promotion et d'organisation de spectacles incluant la responsabilité artistique du spectacle (cf. 90.01Z)

**Produits associés :** 90.02.11, 90.02.12, 90.02.19

**90.0 SERVICES CRÉATIFS, ARTISTIQUES ET DU SPECTACLE****90.01 Services d'artistes du spectacle vivant****90.01.1 Services d'artistes du spectacle vivant****90.01.10 Services d'artistes du spectacle vivant**

CC : - services de production, de promotion et d'organisation de spectacles comprenant une responsabilité artistique du spectacle

- services des acteurs, lecteurs, chanteurs, musiciens, danseurs, cascadeurs, présentateurs de programmes télévisés, conteurs, orateurs, artistes de cirque et autres artistes du spectacle

- services de modèles indépendants

**90.02 Services de soutien au spectacle vivant****90.02.1 Services de soutien au spectacle vivant**

NC : - services des imprésarios et des agents similaires (74.90.20)

- services des agences de sélection d'acteurs et de figurants (78.10.12)

**90.02.11 Services de production et présentation de spectacles vivants**

CC : - services de production et de présentation sans responsabilité artistique de :

. pièces de théâtre, opéras, ballets, comédies musicales, concerts

. spectacles de marionnettes

. spectacles de cirque

NC : - services de production et de présentation comprenant une responsabilité artistique du spectacle (90.01.10)

- services de production et de présentation de spectacles pyrotechniques et de "son et lumière" (93.29.21)

## **90.03 Création artistique**

### ***Cette classe ne comprend pas :***

- la restauration d'orgues et autres instruments de musique historiques (cf. 33.19Z)
- la production de films (cf. 59.11A, 59.11B, 59.11C et 59.12Z)
- la restauration de meubles à l'exclusion de la restauration dans le cadre de musées (cf. 95.24Z)

### **90.03A Création artistique relevant des arts plastiques**

#### **Cette sous-classe comprend :**

- les activités exercées par des artistes indépendants tels que des sculpteurs, peintres, dessinateurs-caricaturistes, graveurs au burin, aquafortistes, etc.
- la restauration d'œuvres d'art telles que les peintures, etc.

#### ***Cette sous-classe ne comprend pas :***

- la fabrication de statues autres que des œuvres originales d'artistes (cf. 23.70Z)

**Produits associés :** 90.03.11p, 90.03.13

### **90.03B Autre création artistique**

#### **Cette sous-classe comprend :**

- les activités des écrivains indépendants, pour tous les sujets, y compris la fiction, les ouvrages techniques, etc.
- les activités des compositeurs de musique
- les activités des journalistes indépendants

**Produits associés :** 90.03.11p, 90.03.12

## **90.04 Gestion de salles de spectacles**

### **90.04Z Gestion de salles de spectacles**

#### **Cette sous-classe comprend :**

- l'exploitation de lieux ou salles de spectacle aménagés pour des représentations publiques : salles de concert, de théâtre, de danse, de music hall, cirques, etc.

#### ***Cette sous-classe ne comprend pas :***

- l'exploitation de cinémas (cf. 59.14Z)
- les activités des agences de vente de billets (cf. 79.90Z)
- la gestion des musées de toute nature (cf. 91.02Z)

**Produits associés :** 90.04.10

## **90.02.12 Services de promotion et organisation de spectacles vivants**

CC : - services de promotion et d'organisation sans responsabilité artistique de :

- . pièces de théâtre, opéras, ballets, comédies musicales, concerts
- . spectacles de marionnettes
- . spectacles de cirque

NC : - *services de promotion et d'organisation comprenant une responsabilité artistique du spectacle (90.01.10)*

## **90.02.19 Autres services de soutien au spectacle vivant**

CC : - services de gestion des droits liés aux œuvres artistiques, littéraires et musicales, à l'exception des œuvres cinématographiques et audiovisuelles

- services de soutien aux arts de la scène fournis par les concepteurs de décors, de costumes et d'éclairage
- autres services annexes aux arts de la scène n.c.a. (installation de décors et de rideaux de fond, de matériel d'éclairage et de sonorisation)

NC : - *services de gestion des droits cinématographiques (59.13.12)*

## **90.03 Création artistique**

### **90.03.1 Création artistique**

#### **90.03.11 Services fournis par des auteurs, compositeurs, sculpteurs et autres artistes, à l'exclusion des artistes du spectacle vivant**

CC : - services des artistes indépendants, tels que les compositeurs, sculpteurs, peintres, dessinateurs-caricaturistes, graveurs au burin, aquafortistes, etc.

- services des écrivains indépendants, pour tous les sujets, y compris la fiction et les ouvrages techniques
- services des journalistes indépendants
- services de restauration d'objets d'art

NC : - *services de restauration d'orgues et d'autres instruments de musique historiques (33.19.10)*

- *services de production et de post-production de films cinématographiques et de vidéos (59.11.1, 59.12.1)*

- *services de restauration de meubles (à l'exclusion de la restauration dans le cadre de musées) (95.24.10)*

#### **90.03.12 Œuvres originales d'auteurs, compositeurs et autres artistes, à l'exclusion des artistes du spectacle, peintres, graphistes et sculpteurs**

CC : - les œuvres originales :

- . d'auteurs : manuscrits de livres
- . de compositeurs : morceau musical original et non la matrice sonore protégée par droit d'auteur faite à partir de celui-ci
- . d'autres artistes, à l'exclusion des artistes du spectacle, peintres, graphistes et sculpteurs

Ces œuvres originales sont créées pour compte propre : elles sont réalisées pour être vendues, sans toutefois qu'un contrat ou un acheteur potentiel n'existe au préalable.

NC : - *œuvres originales de peintres, graphistes et sculpteurs (90.03.13)*

#### **90.03.13 Œuvres originales de peintres, graphistes et sculpteurs**

CC : - peintures, dessins et pastels, gravures, impressions et lithographies originales, sculptures et statues originales en tout matériau

NC : - *fabrication de statues autres que des œuvres originales d'artistes (23.70.1)*

## **90.04 Services de gestion de salles de spectacles**

### **90.04.1 Services de gestion de salles de spectacles**

#### **90.04.10 Services de gestion de salles de spectacles**

CC : - services d'exploitation de salles de concerts, théâtres, opéras, salles de music-hall, y compris les services de billetterie

- services d'exploitation de centres polyvalents et d'installations similaires à prédominance culturelle

NC : - *services d'exploitation de cinémas (59.14.1)*

- *services des agences de vente de billets (79.90.39)*

- *services de gestion des musées de toute nature (91.02.10)*

- *services d'exploitation de stades et installations à utilisations multiples (93.11.10)*